



## PC 2 / PC Mi 2 / DP 2

Ce plan est le même que le plan de situation précédent mais zoomé sur votre parcelle. Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction.

Un plan de masse "État des lieux" et un plan de masse "Projet" sont souvent nécessaires pour plus de clarté.

### Indiquez, pour votre terrain :

- > son orientation (indiquez le nord),
- > ses côtes dans les 3 dimensions, les courbes de niveau,
- > les bâtiments existants, à conserver ou à démolir,
- > les plantations (à abattre, à planter), les clôtures.

### Indiquez, pour votre projet :

- > ses distances par rapport aux limites du terrain,
- > les places de stationnement, accès, voirie interne,
- > l'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.



## NOTEZ-BIEN !

En cas d'assainissement individuel, représentez-le.  
N'oubliez pas d'indiquer l'échelle du document.

# LE PLAN DE MASSE

Le plan de masse est une représentation graphique décrivant l'état actuel du terrain et exposant également votre futur projet de construction. C'est pourquoi il faut fournir deux plans de masse : un montrant l'existant et le second montrant le projet. Cela permettra à la commune de se rendre compte de son impact.



## NOUS CONTACTER



02 35 56 14 14



4 rue de la Brême, 76190 YVETOT



[yvetot-normandie.fr](http://yvetot-normandie.fr)



[urba@yvetot-normandie.fr](mailto:urba@yvetot-normandie.fr)